SH/DO
N° 26-201-DIF

DECISION

PORTANT CONCLUSION D'UN CONTRAT DE LOCATION

LE MAIRE DE LA VILLE D'OBERNAI,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

VU la Délibération du Conseil Municipal N° 070/04/2026 du 14 avril 2026 statuant sur les délégations permanentes du Maire ;

VU la demande formulée par **Madame Laetitia GANGLOFF, Présidente de l'association « Objectif PHOT'O Obernai – 20 Rue de Bernardswiller - 67210 OBERNAI ;**

DECIDE

Article 1 :

De mettre à la disposition du preneur **la salle Alsace de l'Hôtel de Ville** – 67210 OBERNAI

- Objet : **Réunion interne des membres de l'association**
- Date de mise à disposition : **Samedi 21 novembre 2026 de 8 h 30 à 13 h 30**
- Loyer: **Néant**

Article 2 :

Les conditions générales et particulières seront précisées dans la convention signée à cet effet.

Fait à OBERNAI, le 26 octobre 2026

Robin CLAUSS

MAIRIE D'OBERNAI 67210 BAS-RHIN

Maire d'Obernai
Conseiller d'Alsace du canton d'Obernai

Le Maire certifie que la présente décision revêt un caractère exécutoire et qu'elle a été publiée sur le site internet de la Ville en date du 30 OCT. 2026